

ORDONNANCE COLLECTIVE	INITIER L'ÉRYTHROMYCINE EN ONGUENT OPHTALMIQUE CHEZ LES BÉBÉS PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES DE CONJONCTIVITE BACTÉRIENNE	NO : OC-2-B-Ea-O.GMF.14 ¹³
Référence à un protocole : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Titre : _____		Mise en vigueur le : _____ Révision prévue le : _____
PROFESSIONNELS HABILITÉS À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET LE SECTEUR, PROGRAMME OU SERVICE VISÉ : Infirmières travaillant au GMF Médi-Centre Mascouche dans le cadre du suivi postnatal; Les pharmaciens communautaires offrant des soins et services pharmaceutiques au groupe de personnes visées par l'ordonnance.		
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE : Les bébés évalués dans le cadre du suivi postnatal au GMF Médi-Centre Mascouche, présentant des symptômes de conjonctivite bactérienne.		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE : B- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique Ea- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance O- Contribuer au suivi de grossesse, à la pratique des accouchements et au suivi postnatal.		
MÉDECINS RÉPONDANTS DR Myriam Audette # PERMIS : # TÉLÉPHONE : 450 474-2493 DR Christine Duguay # PERMIS : # TÉLÉPHONE : 450 474-2493		
INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION Bébé présentant un écoulement jaunâtre à verdâtre à un œil ou aux yeux (créant une croûte qui colle les paupières durant le sommeil), souvent accompagné de rougeur, de larmolement et de prurit.		
INTENTION THÉRAPEUTIQUE Soulager les symptômes d'une conjonctivite bactérienne. Éviter la contagion.		
CONTRE-INDICATION Allergie aux macrolides.		

Limites / référence au médecin

Pas d'amélioration après 48-72 heures malgré le traitement.

Si les symptômes persistent au-delà d'une semaine.

Récurrence de l'infection.

DIRECTIVES

Remplir le formulaire de liaison pour l'érythromycine.

Le remettre à la mère avec le condensé de l'ordonnance collective et la diriger vers la pharmacie de son choix

Faire l'enseignement des mesures d'hygiène (p.ex. lavage fréquent des mains, usage d'une serviette et d'une débarbouillette propre réservées à l'enfant), car la conjonctivite est très contagieuse.

Expliquer à la mère la technique pour bien appliquer l'onguent afin de ne pas contaminer le tube d'onguent ophtalmique.

Recommander à la mère d'éviter la garderie pour 24 à 48 heures, si pertinent.

Ne pas traiter si écoulement clair à blanchâtre.

Expliquer l'importance de traiter les yeux même si un seul œil est affecté.

OBJET DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

Érythromycine 0,5% onguent ophtalmique BID pendant une semaine.

RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES

Méthode de soins infirmiers; Application d'onguent ophtalmique.

Formulaire de liaison et condensé de l'ordonnance collective.

SOURCE

CPS, Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques, Érythromycine.

Gouvernement du Canada, Santé Canada : *Guide de pédiatrie clinique du personnel infirmier en soins primaires*, 2001.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigée par :

Manon Caissy
Infirmière clinicienne, GMF Médi-Centre Mascouche

Mai 2008

Date

Marjolaine Brideau
Conseillère clinicienne en soins infirmiers, services courants/GMF

Septembre 2010

Date

Personnes consultées :

Dr Christine Duguay
Médecin GMF Médi-Centre Mascouche

Mai 2008

Date

Dr Myriam Audette
Médecin GMF Médi-Centre Mascouche

Mai 2008

Date

PROCESSUS D'APPROBATION


Validée par :


Chef du département de pharmacie

2-11-2010

Date

Approuvée par :


Directrice des soins infirmiers

4-11-2010

Date

SIGNATAIRES DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

Dre **Myriam Audette** Permis #

Téléphone # : 450 474-2493

Dr **Jacques Boulay**

Téléphone # : 450 474-2493

Dr **Raymond Briard**

Téléphone # : 450 474-2493

Dre **Monique Désilet**

Téléphone # : 450 474-2493

Dr **Paul Dion**

Téléphone # : 450 474-2493

Dre **Christine Duguay**

Téléphone # : 450 474-2493

Dre **Judith Helszajn**

Téléphone # : 450 474-2493

Dr **Serge L'Écuyer**

Téléphone # : 450 474-2493

SIGNATURES

CONFIDENTIEL

CONFIDENTIEL

Dr. A. Menard
450 474 8493